

SECRETARIAT GENERAL
A LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET DU SCEAU

SERVICE DU SCEAU, DE LA LEGISLATION
CIVILE, DU STATUT DES PERSONNES
ET DE LA NATURALISATION

Arrêté n° 12581 / MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLCPN
portant suppression de nom de monsieur NDEKE
OSSEMBA Arnaud Davy

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;

Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;

Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;

Vu le décret n° 2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la requête de l'intéressé et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville» n° 4490 vendredi 21 avril 2023 ;

Vu le défaut d'opposition.

ARRETE :

Article premier: Monsieur NDEKE OSSEMBA Arnaud Davy de nationalité congolaise né le 19 octobre 1977 à Brazzaville, fils de NDEKE Germain et de OMBANDZA-BOUA Leonie Brigitte, est autorisé à supprimer son nom patronymique actuel.

Article 2: Monsieur NDEKE OSSEMBA Arnaud Davy s'appellera désormais NDEKE Arnaud Davy.

Article 3: le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Ouenzé, enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le, 10 octobre 2023



Aimé Ange Wilfrid BININGA

AMPLIATIONS :

MJDHPPA/CAB	2
SGJ/DACS	2
COUR SUPREME	2
C.A DE BRAZZAVILLE	2
C.E.C DE OUENZE	2
JORC	2
SGG/BG	2
DOSSIERS	2
INTERESSE	1/1

